

Sélection en droit notarial

Par **tophe**, le **23/07/2006** à **11:07**

Bonjour,

J'envisage de postuler l'année prochaine pour un M2 en droit notarial à l'université de Lille (entre autre). Or comme tous les M2 l'accès est sélectif mais il n'est donné aucune idée des critères qui sont utilisés pour la sélection.

J'aimerais donc avoir les commentaires de ceux qui ont été acceptés ou refusé dans ce master pour avoir les raisons de leur succès ou échec (notes, expérience professionnelle, fac d'origine).

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **NMy**, le **23/07/2006** à **11:36**

A Strasbourg, la sélection se fait sans entretien. La lettre de motivation doit compter un peu mais le dossier est extrêmement important, surtout au niveau des choix des matières et des notes. link not found or type unknown

Par **tophe**, le **23/07/2006** à **11:39**

Et toi personnellement tu as eut combien de moyenne en licence et master 1 pour etre pris en master 2 droit notarial ?

Par **Angie**, le **31/07/2006** à **09:01**

j'ai été prise à la rentrée prochaine au master2 de droit notarial de Nancy, une chose est importante une progression d'année en année sinon le stage dans une etude est tres tres tres bien vu. Pour te faire une idee j'ai eut en licence 11,7 de moyenne et en master1 de droit privé j'ai fini à 13,58 une mention en master1 est primordial
Bonne chance à toi

Par **NMy**, le **31/07/2006** à **14:57**

Moi, je n'ai pas présenté notarial (parce que ca ne m'intéresse pas...) mais je connais plusieurs personnes qui l'ont présenté. Leur moyenne se situe au dessus de 12,5, et même plus...

Bon courage!

Par **legione**, le **13/08/2006** à **22:04**

Et dans l'hypothèse d'un refus du dossier, que peut faire un étudiant titulaire d'un M1 notarial ?

Par **Yann**, le **14/08/2006** à **07:51**

Tenter l'examen d'entrée au CFPN.